



## **ELECTION DE LA DELEGATION** **DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE** **POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE**

### **APPEL A CANDIDATURE**

La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend cinq postes : le Président de la Ligue – le Président Délégué de la Ligue – le Président de chacun des Districts de la Ligue – un délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres – un délégué par tranche de 50 000 licences.

**Personne n'est membre de droit de la délégation de Ligue pour l'Assemblée Fédérale. Dès lors, toute personne souhaitant intégrer la délégation doit formellement et officiellement faire acte de candidature, y compris pour les postes de « délégué Président de la Ligue », « Délégué Président Délégué de la Ligue » ou « Délégué Président de District ».**

L'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 09 Janvier 2021.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 12/11/2020 au 10/12/2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en **courrier recommandé avec accusé de réception** avec la mention « **Election de la Délégation de la Ligue / Ne pas ouvrir** » sur l'enveloppe à l'adresse suivante :

Ligue de Football des Hauts de France  
47 Avenue du Pont de Bois  
CS 20363  
59 666 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

#### **Rappels :**

- Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, définies aux articles 4, 6 et 7 des Statuts de la F.F.F.
- Toute candidature doit être présentée en binôme « titulaire + suppléant »,
- L'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser les formulaires correspondants aux postes concernés :

**DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME PRESIDENT ET PRESIDENT DELEGUE**

**DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME**